

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance extraordinaire ce 26 juin 2023, à dix-sept heures (17h00), à laquelle sont présents:

Madame la mairesse Francine Létourneau
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert
Madame la conseillère: Suzie Radermaker
Monsieur le conseiller : René Lalande

Assiste également à la séance, madame Catherine Clermont, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Conformément à l'article 152 du Code municipal, le directeur général certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la mairesse Francine Létourneau, celle-ci déclare la séance ouverte à 17h00.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Nomination d'une directrice générale et greffière-trésorière par intérim
3. Période de questions
4. Levée de la séance

**1. Résolution 2023.06.199
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2. Résolution 2023.06.200
Nomination d'une directrice générale et greffière-trésorière par intérim**

CONSIDÉRANT la période de vacances estivales;

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général et greffier-trésorier, monsieur François St-Amour, et de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Catherine Clermont, du 27 juin 2023 au 16 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU de nommer madame Hélène Beauchamp, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, durant la période du 27 juin au 16 juillet 2023.

En vertu de l'article 184 du Code municipal du Québec, elle peut exercer tous les devoirs de la charge de greffier-trésorier.

D'autoriser madame Beauchamp à signer, pour et au nom de la Municipalité de Nomingue, tous les documents nécessaires avec tous les pouvoirs et obligations s'y rattachant.

ADOPTÉE

3. Période de questions

**4. Résolution 2023.06.201
Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Je, soussignée, Catherine Clermont, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour, ing.
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe

Je, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Létourneau
Mairesse

Francine Létourneau
Mairesse

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Greffier-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.